

Section 3.—Trafic et services par eau

Des statistiques complètes, comparables à celles des chemins de fer, ne sont pas établies concernant le volume des marchandises transportées par eau. A la vérité, il serait très difficile d'obtenir un compte rendu du trafic manutentionné par les petits propriétaires de vaisseaux côtiers. Toutefois, il y a un relevé du nombre et du tonnage des navires s'arrêtant à tous les ports où il y a des percepteurs des douanes, des cargaisons des navires qui font le service entre les ports canadiens et étrangers et de toutes les cargaisons qui passent par les canaux.

Sous-section 1.—Navigation

Une brève description des débuts de la navigation canadienne a paru aux pp. 605-607 de l'Annuaire de 1941. Les statistiques de la navigation sont calculées d'après les rapports recueillis par les officiers des douanes aux ports douaniers; en conséquence, elles subissent l'influence des règlements douaniers et ne contiennent que les données des vaisseaux entrant dans les ports où il y a de ces officiers et en sortant.

Jusqu'à l'année financière 1937 inclusivement, les statistiques étaient calculées par l'officier des douanes de chaque port et compilées par le Ministère du Revenu National; depuis, elles sont compilées par le Bureau Fédéral de la Statistique. Depuis le 1er avril 1940, tout vaisseau en partance doit dresser un rapport statistique pour le Bureau. Toutes les statistiques de la navigation sont établies d'après ces rapports.

Cette nouvelle méthode a été accompagnée d'un changement aussi dans la méthode de consigner les données. Les cargaisons doivent être déclarées en tonnes de 2,000 livres ou en tonnes de 40 pieds cubes. Bien que dans les rapports antérieurs la tonne ne soit pas définie, il s'agit très probablement de la tonne longue de 2,240 livres. Il n'est plus fait rapport des vaisseaux de moins de 10 tonnes nettes, et le tonnage des remorqueurs est le tonnage brut et non le tonnage net comme dans le cas des cargos. Les règlements douaniers n'exigent pas de rapports des bateaux de pêche opérant dans certains ports; en conséquence, la base des données n'est pas la même que pour les cargos.

Les vaisseaux engagés dans le cabotage et les bateaux de pêche opérant en eaux canadiennes ne sont pas requis par les règlements douaniers de déclarer les détails de leurs chargements ou de leurs déchargements, de sorte que les détails concernant les cargaisons ne sont connus que pour les vaisseaux en service étranger. Les cargaisons ne sont pas les cargaisons à bord, mais les cargaisons débarquées ou embarquées dans les ports respectifs.

14.—Navires entrés dans les ports canadiens, 1936-44

Année financière	Service étranger ¹		Cabotage		Total	
	Nombre	Tonnage enregistré	Nombre	Tonnage enregistré	Nombre	Tonnage enregistré
1936.....	37,800	41,746,953	69,809	42,979,361	107,609	84,726,314
1937.....	41,755	45,030,914	73,033	45,973,830	114,788	91,004,744
1938.....	42,582	45,603,055	75,537	44,471,834	118,119	90,074,889
1939.....	43,601	44,775,116	73,386	45,386,457	116,987	90,161,573
1940.....	46,241	46,666,396	78,212	44,361,232	124,453	91,027,628
1941.....	25,122	32,579,900	79,951	50,471,166	105,073	83,051,066
Année civile						
1941.....	26,203	31,452,400	77,592	48,111,082	103,795	79,563,482
1942.....	24,066	25,640,763	73,366	43,990,764	97,432	69,631,527
1943.....	22,901	26,345,562	65,066	40,300,778	87,967	66,646,340
1944.....	23,786	28,356,681	64,999	43,776,497	88,785	72,133,178

¹ Navigation océanique et intérieure internationale.